PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le 3 novembre 2026 à 19 h 30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Gilles Lacroix
Siège #2 - Daniel Bédard
Siège #3 - Sue-Élène Belisle
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Christian Therrien

Est absente:
Siège #4 - Véronique Dumouchel

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc.

Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-11-01 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Therrien,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE
  3.1 - Séance ordinaire du 6 octobre 2026
4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES
5 - LÉGISLATION
  5.1 - Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2027
  5.2 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
  5.3 - Dépôt | Certificat de conformité RMU-26-1115 | Règlement 227-2026 modifiant le règlement de zonage 196-2022
6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

Non adopté

6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

7.2 - Appui financier Coop Monts de Bellechasse

7.3 - Dépôt de la reddition de comptes | Programme PEPSSEP

7.4 - Don et commandite | École Belle-Vue - Événement Musique et Passion

7.5 - Ajustement salarial de l'employée #284

7.6 - Ajustement des heures pour la semaine de travail de l'employée #301

7.7 - Don et commandite | Alpha Bellechasse

7.8 - Don et commandite | Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny

7.9 - Don et commandite | Maison HANA Bellechasse

7.10 - Renouvellement du mandat professionnel | Mme France Thibault, ingénieure

7.11 - Embauche d'une adjointe administrative - Profil comptabilité (Mme Cinira Nunes Gomes)

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Dépôt du rapport mensuel | Octobre 2026

8.2 - Présentation du Service incendie d'Armagh par M. Claude Morin, directeur

8.3 - Embauche de M. Samuel Julien-Laplante à titre de pompier volontaire

8.4 - Embauche de M. Serge Laflamme à titre d'officier pour la Municipalité d'Armagh

9 - VOIRIE

9.1 - Mandat de services professionnels - Étude de caractérisation environnementale des sols (Rang Sainte-Anne)

9.2 - Résolution d'appui à la MRC de Bellechasse | PAVL - Demande de modifications des modalités

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

10.1 - Entérinement de l'achat d'une pompe submersible de remplacement | Usine de filtration

10.2 - Autorisation de paiement | Réfection d'un ponceau sur le rang Saint-Joseph | Décompte 02 et réception définitive

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 - Dépôt | Liste permis

11.2 - Modification de la résolution 2026-09-08 | Orientations municipales relatives à la révision du schéma d'aménagement et de développement

12 - LOISIRS ET CULTURE

13 - PARC DES CHUTES

13.1 - Demande de prix | Relevé topographique 3D - Passerelle sous le viaduc du Parc des chutes

13.2 - Demande de prix | Réfection de la passerelle du Parc des Chutes d'Armagh (viaduc)

13.3 - Contribution financière | Club de ski de fond d'Armagh

14 - FAMILLES ET AÎNÉS

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

Non adopté

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

2026-11-02

3.1 - Séance ordinaire du 6 octobre 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Gilles Lacroix,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-11-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer en date du 4 novembre 2026 pour un montant total de 182 397.23 $.

Nom	Description	Montant
ABRIS ET AUVENTS DES APPALACHES INC.	RÉP.TOILE ABRI BIBLIOTHÈQUE	155,22 $
AMAZON.CA	BATTERIE SECOURS + ABONNEMENT	344,91 $
ATELIER MÉCANIQUE J.C.	FREINS,JOINT,ANTIROUILLE-DODGE	1 212,96 $
ATELIER MÉCANIQUE J.C.	RÉP.TUYAU HYDRAULIQUE-DODGE	436,91 $
ATELIER MÉCANIQUE J.C.	CARBURATEUR-DÉBROUSSAILLEUSE	245,46 $
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECTRICIEN INC.	REMPL. PANNEAU ÉLEC. BUREAU	1 251,29 $
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES NOV.	2 004,59 $
BOIVIN & GAUVIN INC.	CAMÉRA THERMIQUE-SÉC.INCENDIE	8 104,59 $
CANAC	LUMIÈRES DE NOËL, SANGLES	172,17 $
CANAC	COLLE-PLANCHER GARAGE ST-CAJ.	21,81 $
CANAC	TAPIS BILIOTHÈQUE	164,64 $

Non adopté

CARRIÈRES RIVE-SUD INC.	GRAVIER PONCEAU 7E RANG	533,37 $
CONSTRUCTION S.R.B.	SCIAGE BORD.BÉTON-RUE ST-JOSEP	408,16 $
CRÉAPHISTE	JOURNAL NOVEMBRE - 24 PAGES	895,66 $
EMCO CORPORATION	REHAUSSEUR BOITE VANNE AQ	289,65 $
EMCO CORPORATION	PARTIE SUP.BOITE VANNE - AQ	529,62 $
EMS INGÉNIERIE INC.	SURVEILLANCE USINE ÉPURATION	889,62 $
EMS INGÉNIERIE INC.	ÉTUDE AQ ET ÉGOUT RUE TURGEON	8 036,75 $
EMS INGÉNIERIE INC.	ÉTUDE AQ ET ÉGOUT RUE TURGEON	477,15 $
ENSEIGNES J.L. INC.	DÉPÔT 50% ENSEIGNE	31 043,25 $
ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS LE BUNKER (LES)	4 PNEUS D'HIVER-DODGE RAM	1 536,76 $
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAUX USÉES	143,08 $
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE	306,35 $
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAUX USÉES	842,13 $
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAUX USÉES	164,41 $
EXCAVATION GÉRARD POULIOT INC.	GRAVIER PONCEAU 7E RANG	1 475,89 $
EXCAVATIONS CHANEL & FILS INC.	TRANSP.ASPHALTE, PONC. 7E RG	8 018,59 $
EXCAVATIONS CHANEL & FILS INC.	TRAVAUX PONCEAU 7E RANG	7 912,63 $
EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	VÉRIF.CYLINDRE-BOUTEILLE D'AIR	93,71 $
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FORMATIONS OBLIGATOIRES ÉLUS	1 031,23 $
FQM SERVICES, COOP. DE SOLIDARITÉ	SOUTIEN TECHNIQUE INFORMATIQUE	862,31 $
FRANCE THIBAULT, ING.	SERVICE GÉNIE- PGA-EAU + FEP	1 871,22 $
GESTION DCB	ANTIROUILLE,CHANG. ROUE-GMC	347,17 $
GROUPE P.G.F. INC.	TRAVAUX PONCEAU 7E RANG	6 225,47 $
GROUPE P.G.F. INC.	PONCEAU 7E RG, ENLEV.ASPHALTE	5 591,44 $
GROUPE P.G.F. INC.	8,5 H NIVELEUSE	2 198,90 $
GROUPE PRO ACCES INC.	CLÉS -ARMOIRE SYSTÈME SON	36,22 $
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. GARAGE-30 JOURS	92,06 $
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. US.ÉPURATION- 30 JOURS	2 852,06 $
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.USINE FILTRATION-62 JRS	2 490,45 $
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.FEU CLIGNOTANT-61 JOURS	31,43 $

Non adopté

HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.LUMIÈRES RUE-30 JOURS	622,17 $
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.ÉCOCENTRE-61 JOURS	130,92 $
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.ENTRÉE SUD-61 JOURS	26,18 $
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.ENTRÉE NORD-61 JOURS	26,18 $
INFO-MANIAC	TRAVAUX DIVERS-INFORMATIQUE	120,72 $
INFO-MANIAC	ORDINATEUR PARC CHUTES	1 269,12 $
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	86,18 $
LNA HYDROGÉOLOGIE ENVIRONNEMENT	PGA-EAU/RÉHABILITATION PUITS	5 701,04 $
LOGIC-CONTRÔLE INC.	AJUSTEMENT TARIFS BORNE P.CHU.	367,92 $
LUC OUELLET ÉLECTRIQUE INC.	RÉPARER 3 LUMIÈRES DE RUE	744,71 $
LUSSIER	11E VERS. MUTUELLE PRÉVENTION	95,81 $
M.R.C. DE BELLECHASSE	AJUST.CONTENANT MÉTALLIQUE	(70,88) $
M.R.C. DE BELLECHASSE	6 TRANSPORTS ROLL-OFF	2 640,00 $
M.R.C. DE BELLECHASSE	RENOUVELLEMENT LICENCES ESRI	880,31 $
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING.PL.INTERVENTION RG STE-ANN	3 752,50 $
M.R.C. DE BELLECHASSE	COORDINATION TRAV.CORR.ST-JOS.	1 231,70 $
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING.PONCEAUX 6E & 7E RANG	1 021,25 $
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	ABRI BORNE P.CHUTES,PEINTURE	740,35 $
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	FILET BALLE, FIX. ABRI BIBLIO	178,42 $
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	VIS	29,87 $
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	CITROUILLES	33,94 $
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	EAU, CRÈME CAFÉ	19,17 $
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	PRODUITS NETT. PARC CHUTES	23,53 $
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	PRODUITS NETT. PARC CHUTES	14,11 $
MARRIOTT HOTEL	CHAMBRE CONGRÈS FMQ	797,93 $
META PLATFORMS INC.	PUBLICATION OFFRE D'EMPLOI ADJ	112,39 $
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	RÉF. PLATE-BANDE COMPLEXE	1 368,20 $
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	RÉF.PLATE-BANDE COMPLEXE	911,18 $
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	RÉF.PLATE-BANDE COMPLEXE	635,24 $

Non adopté

MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	BORDURE & EXCAVER ASPH. 8 RG	477,15 $
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	ÉTENDRE GRAVIER US.ÉPURATION	195,46 $
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	CHANG. PUISARD RUE PRINCIPALE	1 626,90 $
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES SEPTEMBRE	16 435,88 $
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NÉRÉE	ENTRAIDE 15-10-2026	800,73 $
NOVACO	3 DISTRIBUTEURS SAVON MAINS	72,26 $
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION	17,72 $
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET ÉCOCENTRE	40,19 $
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE REFOULEMENT	45,94 $
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94 $
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	45,94 $
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CASERNE	45,94 $
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE ÉPURATION	114,98 $
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	LOC.ROULEAU COMP.- 7E RANG	872,66 $
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	LOC.ROULEAU PRÉP.ASPHALTAGE	235,41 $
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	LOC. NACELLE/FILET BALLE	392,35 $
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	COUVERCLE FILTRE AIR/SOUF.FEU.	18,37 $
P.A. MORIN IMPRESSION DESIGN	VÊTEMENTS CORPORATIFS	104,06 $
P.A. MORIN IMPRESSION DESIGN	VÊTEMENTS CORPORATIFS	52,02 $
P.A. MORIN IMPRESSION DESIGN	VÊTEMENTS CORPORATIFS	904,57 $
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-POMPIER	1 072,59 $
PASSEPORT ANIMAL INC.	SERV.ANIMALIERS NOVEMBRE	86,23 $
PATRICK LEBLOND	DÉNEIG.PRISE D'EAU RG ST-JOS.	431,15 $
PAVAGES DE BEAUCE LTÉE (LES)	DÉCOMPTE #2 +RETENUES PONCEAU	12 254,65 $
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	VIS - BOLLARDS PISTE CYCLABLE	14,08 $
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	ANTIGEL, BARRE D'ATTELAGE, PIN	145,42 $
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	ANTIGEL BORNES SÈCHES	80,37 $
PUROLATOR INC.	TRANSPORT SIGNALISATION	5,29 $

Non adopté

RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES-SEPTEMBRE	8 030,54 $
REMBOURSEMENTS DIVERS		4 395,47 $
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE-SEPTEMBRE	3 101,73 $
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	MÉDIAPOSTE JOURNAL NOVEMBRE	149,39 $
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	200 TIMBRES	285,14 $
SOLUTIONS IT CLOUD	LICENCES - COURRIELS	117,39 $
SPECTRALITE SIGNOPLUS	NUMÉROS CIVIQUES	86,23 $
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE & INTERNET)	INTERNET PARC DES CHUTES	68,99 $
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE & INTERNET)	TÉL+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX	580,03 $
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC. D.G.	16,42 $
TREMBLAY BOIS AVOCATS	SERVICES PROFESSIONNELS	538,95 $
TREMBLAY BOIS AVOCATS	SERVICES PROFESSIONNELS	1 044,84 $
TREMBLAY BOIS AVOCATS	SERVICES PROFESSIONNELS	1 346,65 $
TREMBLAY BOIS AVOCATS	SERVICE PREMIÈRE LIGNE-VERS#2	574,88 $
TREMBLAY BOIS AVOCATS	SERVICES PROFESSIONNELS	574,88 $
Total:		**182 397,23$**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh certifie et déclare que les sommes pour les dépenses autorisées et approuvées lors cette séance ordinaire sont disponibles.

_____

Fadia Bayrakdar, directrice générale et
greffière-trésorière

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

2026-11-04

5.1 - Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2027

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'avant le début de chaque année civile, le conseil municipal doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

EN CONSÉQUENCE,

Non adopté

Il est proposé par M. Gilles Lacroix,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2027, lesquelles se tiendront les mardis et débuteront à 19 h 30.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2027			
12 janvier	6 avril	6 juillet	5 octobre
2 février	4 mai	3 août	2 novembre
2 mars	1er juin	7 septembre	7 décembre

QU'un avis public du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément aux dispositions légales applicables à la Municipalité.

ADOPTÉE

5.2 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, lesquelles sont versées au registre prévu à cet effet.

5.3 - Dépôt | Certificat de conformité RMU-26-1115 | Règlement 227-2026 modifiant le règlement de zonage 196-2022

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de conformité RMU-26-1115 pour le Règlement 227-2026 modifiant le Règlement de zonage 196-2022.

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables

Les conseillers et conseillères responsables de leur dossier respectif présentent un résumé des dossiers sous leur responsabilité.

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le conseil prend acte du procès-verbal de la MRC de Bellechasse du 21 octobre 2026.

2026-11-05 **7.2 - Appui financier Coop Monts de Bellechasse**

CONSIDÉRANT que la Coop Santé Mont-Bellechasse, située à Saint-Damien-de-Buckland, offre des services de santé de proximité essentiels à la population de Bellechasse;

Non adopté

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Armagh représente la deuxième population à bénéficier des services offerts par la Coop Santé Mont-Bellechasse;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir et de développer l'accès aux services de santé de proximité pour les citoyens d'Armagh et des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît la contribution de la Coop Santé Mont-Bellechasse au maintien et à l'amélioration de l'accès aux soins de santé dans la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER de verser une contribution financière de 2 174 $ à la Coop Santé Mont-Bellechasse, située à Saint-Damien-de-Buckland, afin de soutenir la poursuite de ses activités et le maintien de ses services de proximité au bénéfice de la population.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les démarches nécessaires au versement de cette contribution.

ADOPTÉE

7.3 - Dépôt de la reddition de comptes | Programme PEPSSEP

Le conseil municipal en prend acte dans le cadre du dépôt de la reddition de comptes du Programme de protection des sources d'eau potable (PEPSSEP).

2026-11-06

7.4 - Don et commandite | École Belle-Vue - Événement Musique et Passion

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh a reçu une demande de commandite pour l'événement « Musique et Passion », porté par un comité associé à la Fondation de l'École des Rayons-de-Soleil de Saint-Damien-de-Buckland;

CONSIDÉRANT QUE cet événement, prévu le 21 mai 2027 à la salle Edwin-Bélanger de Montmagny, réunira environ 350 élèves dont 23 provenant d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Lacroix,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE CONTRIBUER à la réalisation de l'événement « Musique et Passion », afin de soutenir les élèves de l'École Belle-Vue d'Armagh pour une somme de 250 $.

Non adopté

ADOPTÉE

2026-11-07 **7.5 - Ajustement salarial de l'employée #284**

CONSIDÉRANT QUE l'employée **#**284 assume, depuis plusieurs mois, des responsabilités relevant de deux postes au sein de la Municipalité, en raison d'un manque de personnel;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraîne une surcharge de travail ainsi qu'une augmentation significative de ses responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal reconnaît l'engagement, la disponibilité et la contribution de l'employée au maintien de la continuité et de la qualité des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Christian Therrien,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER un ajustement salarial pour l'employée **#**284, afin de tenir compte de la surcharge de travail et des responsabilités supplémentaires qu'elle assume en occupant simultanément deux postes au sein de la Municipalité.

QUE cet ajustement salarial soit effectif en date du 26 octobre 2026.

D'AUTORISER la direction générale à effectuer les démarches nécessaires.

ADOPTÉE

2026-11-08 **7.6 - Ajustement des heures pour la semaine de travail de l'employée #301**

CONSIDÉRANT l'ampleur des responsabilités associées au poste de l'employée **#**301

CONSIDÉRANT que les tâches et les responsabilités liées à ce poste nécessitent un temps de travail accru afin d'assurer une coordination adéquate des activités, des opérations et des suivis administratifs;

CONSIDÉRANT qu'une semaine de travail de 40 heures est davantage représentative des besoins réels associés à ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Christian Therrien,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'ajustement des heures de la semaine de travail pour le poste de l'employée **#**301, passant de 35 heures à 40 heures par semaine.

Non adopté

QUE cet ajustement soit applicable à compter du 26 octobre 2026.

QUE les autres conditions de travail demeurent celles prévues à la politique de travail en vigueur.

ADOPTÉE

2026-11-09 **7.7 - Don et commandite | Alpha Bellechasse**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue d'Alpha Bellechasse;

CONSIDÉRANT que la mission de l'organisme est d'accompagner les citoyens dans leurs démarches d'alphabétisation, de formation continue et d'intégration sociale, professionnelle et citoyenne, afin de favoriser leur autonomie; Alpha Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER une contribution financière de 50 $ à Alpha Bellechasse afin de soutenir sa mission et de contribuer à la poursuite de ses activités au sein de la communauté.

ADOPTÉE

2026-11-10 **7.8 - Don et commandite | Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny**

CONSIDÉRANT la demande de soutien de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny dans le cadre de son souper-bénéfice;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Lacroix,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER une contribution financière de 150 $ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, correspondant au coût d'un billet pour le souper-bénéfice, afin de soutenir sa mission et ses activités.

ADOPTÉE

2026-11-11 **7.9 - Don et commandite | Maison HANA Bellechasse**

Mme Véronique Dumouchel, conseillère, déclare son intérêt dans ce dossier et s'abstient de participer aux délibérations et au vote.

CONSIDÉRANT la campagne de financement 2026 de la Maison HANA Bellechasse, résidence d'hébergement destinée aux travailleurs nouveaux arrivants dans la région de Bellechasse;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les initiatives favorisant l'accueil et l'intégration des travailleurs nouveaux arrivants dans la région;

Non adopté

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER une contribution financière de 50 $ à la Maison HANA Bellechasse dans le cadre de sa campagne de financement 2026.

ADOPTÉE

2026-11-12 **7.10 - Renouvellement du mandat professionnel | Mme France Thibault, ingénieure**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh souhaite bénéficier d'un accompagnement professionnel dans le cadre de différents dossiers municipaux nécessitant une expertise en ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE Mme France Thibault, ingénieure, possède l'expertise, les connaissances et l'expérience requises pour accompagner la Municipalité dans ces différents dossiers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer une continuité dans le suivi de ses dossiers et pouvoir compter sur son expertise professionnelle;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Mme France Thibault;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Therrien,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE RENOUVELER le mandat de Mme France Thibault, ingénieure, afin d'accompagner la Municipalité d'Armagh dans divers dossiers municipaux nécessitant son expertise professionnelle.

D'ACCEPTER l'offre de services déposée par Mme France Thibault.

D'AUTORISER la direction générale à assurer le suivi du mandat selon les modalités prévues à ladite offre.

ADOPTÉE

2026-11-13 **7.11 Embauche d'une adjointe administrative - Profil comptabilité - (Mme Cinira Nunes Gomes)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh a procédé à l'affichage du poste d'adjointe administrative – profil comptabilité afin de pourvoir le poste au sein de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé afin de procéder à l'analyse des candidatures et aux entrevues des personnes candidates;

Non adopté

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Cinira Nunes Gomes à titre d'adjointe administrative – profil comptabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Lacroix,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Cinira Nunes Gomes à titre d'adjointe administrative – profil comptabilité, et ce, à compter du 16 novembre 2026.

QUE la période de probation soit fixée à trois (3) mois.

QUE les conditions de travail soient celles applicables aux employés de la Municipalité d'Armagh et prévues, le cas échéant, par les politiques et règlements municipaux en vigueur.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Dépôt du rapport mensuel | Octobre 2026

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service incendie du mois de octobre2026.

8.2 - Présentation du Service incendie d'Armagh par M. Claude Morin, directeur

Le conseil municipal invite le directeur du Service incendie d'Armagh, M. Claude Morin, à dresser un portrait de la situation du service en relatant les exigences gouvernementales, les investissements, les objectifs à atteindre. Celui-ci explique également l'importance de soulever le fait que la réglementation applicable aux grandes villes est la même pour nos municipalités en région.

2026-11-14

8.3 - Embauche de M. Samuel Julien-Laplante à titre de pompier volontaire

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité publique;

CONSIDÉRANT la recommandation des pompiers ayant l'ancienneté du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE M. Samuel Julien-Laplante, résident d'Armagh, est fortement intéressé de contribuer dans sa municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Julien-Laplante est une relève identifiée et disponible pour plusieurs années et notamment durant le jour en plus des périodes de soir et de fin de semaine;

CONSIDÉRANT les disponibilités de M. Julien-Laplante qui répondent aux exigences du service;

Non adopté

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Julien-Laplante s'engage avec le service de sécurité incendie à respecter les politiques et procédures de même que l'engagement minimal requis de présence lors des activités, formations, pratiques et interventions et ce pour plus un minimum de 3 ans;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau pompier requière plus de 2 ans en formation et en expérience avant d'être pleinement efficace et que celui-ci a déjà une portion de formation réalisé avec l'équipe de Saint-Raphaël et d'Armagh ;

CONSIDÉRANT le départ pour quelques pompiers par manque de disponibilité en 2027;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Therrien,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'EMBAUCHER M. Samuel Julien-Laplante à titre de pompier volontaire pour la Municipalité d'Armagh.

ADOPTÉE

2026-11-15

8.4 - Embauche de M. Serge Laflamme à titre d'officier pour la Municipalité d'Armagh

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité publique;

CONSIDÉRANT la recommandation des pompiers ayant l'ancienneté du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Laflamme est fortement intéressé de contribuer à la municipalité par l'entremise du service incendie et que celui-ci est déjà membre du SSI à titre de pompier;

CONSIDÉRANT QUE M. Laflamme est un officier, formé, répondant comme tel à Saint-Raphaël et disponible pour plusieurs années notamment durant le jour en plus des périodes de soir et de fin de semaine;

CONSIDÉRANT QUE M. Laflamme est déjà reconnu comme officier par ses pairs et par les pompiers d'Armagh;

CONSIDÉRANT les disponibilités de Monsieur Laflamme qui répondent aux exigences du service;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Laflamme s'engage avec le service de sécurité incendie à respecter les politiques et procédures de même que l'engagement minimal requis de présence lors des activités, formations, pratiques et interventions et ce pour plus un minimum de 3 ans;

CONSIDÉRANT QU'aucun pompier d'Armagh ne désire devenir officier, suivra la formation et avoir la charge de certains éléments de la caserne 01;

Non adopté

CONSIDÉRANT le manque pompiers locaux à Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Gilles Lacroix,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'EMBAUCHER M. Serge Laflamme à titre d'officier pour la Municipalité d'Armagh.

D'AUTORISER M. Serge Laflamme à agir comme officier pour le Service de sécurité incendie d'Armagh.

ADOPTÉE

9 - VOIRIE

2026-11-16

9.1 - Mandat de services professionnels - Étude de caractérisation environnementale des sols (Rang Sainte-Anne)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh souhaite obtenir des services professionnels pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale des sols dans le secteur du rang Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été transmises à des firmes spécialisées afin d'obtenir des propositions pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE les prix reçus des firmes sollicitées sont les suivants :

- **Groupe Géos :** 14 950 $ avant taxes;
- **Nvira :** 11 350 $ avant taxes;
- **ABS :** aucune soumission reçue;
- **GHD :** aucune soumission reçue;
- **Artelia :** aucune soumission reçue;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse a procédé à la validation des soumissions reçues et recommande de retenir les services de la firme Nvira, dont la proposition est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Lacroix,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme **Nvira** pour la réalisation de l'étude de caractérisation environnementale des sols dans le secteur du rang Sainte-Anne, conformément à sa soumission au montant de **11 350 $ avant taxes**, suivant la recommandation du Service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les démarches nécessaires à la présente résolution.

Non adopté

ADOPTÉE

2026-11-17 **9.2 - Résolution d'appui à la MRC de Bellechasse | PAVL - Demande de modifications des modalités**

ATTENDU QUE par la Réforme Ryan en 1993, le gouvernement du Québec a transféré la gestion et le financement des routes locales 1 et 2 aux municipalités;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) rend disponible le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) comportant plusieurs volets pour les routes locales 1 et 2;

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a un Plan d'intervention approuvé par le MTMD en vigueur, ce qui permet aux municipalités de son territoire de déposer des demandes d'aide financière dans le volet Redressement-Sécurisation pour les interventions y étant prévues;

ATTENDU QUE le MTMD a procédé à des modifications importantes des modalités du PAVL, plus particulièrement en lien avec le volet Redressement-Sécurisation de l'axe amélioration du programme permettant le financement de travaux de voirie locale;

ATTENDU QUE ces modifications du volet Redressement-Sécurisation ont modifié les taux d'aide financière pour les interventions prévues à un Plan d'intervention, passant d'une plage de 70 % à 85 % selon les modalités 2025-2027 à une plage de 50 % à 85 % selon les modalités de 2026-2028;

ATTENDU QUE les nouvelles modalités introduisent, pour le volet Redressement-Sécurisation, une nouvelle méthode de détermination des taux d'aide financière basée sur les quintiles de l'indice de vitalité économique des territoires, en remplacement de la méthode antérieure basée sur l'indice des charges nettes par 100 $ de RFU;

ATTENDU QUE l'application de cette nouvelle méthode de calcul entraîne une diminution importante des taux d'aide financière applicables pour la majorité des municipalités de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QU'une baisse des taux d'aide financière engendre une charge supplémentaire importante pour les municipalités et risque de compromettre la réalisation des interventions prioritaires sur les infrastructures routières locales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la MRC de Bellechasse demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable que les modalités du PAVL 2026-2028, plus particulièrement pour le volet Redressement-Sécurisation, soient révisées considérant l'impact financier majeur pour les municipalités de son territoire.

QUE ces modifications incluent le rétablissement d'un taux d'aide financière minimal de 70 % pour les interventions prévues à un Plan d'intervention approuvé par le MTMD et que le facteur de modulation du taux d'aide financière utilisé soit l'indice de charges nettes par 100 $ de

Non adopté

RFU afin de refléter adéquatement la capacité financière des municipalités.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable.

QU'une copie de cette résolution soit également transmise au député de Bellechasse, M. Éric Duhaime.

ADOPTÉE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2026-11-18

10.1 - Entérinement de l'achat d'une pompe submersible de remplacement | Usine de filtration

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne disposait pas d'une pompe submersible de remplacement en cas de bris de la pompe en service;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'un équipement de réserve afin d'assurer la continuité des opérations et de limiter les risques d'interruption de service;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée, à savoir :

- CP Tech 18 192,00 $ avant taxes
- Pompe MC 19 615,13 $ avant taxes

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ENTÉRINER l'achat d'une pompe submersible auprès de CP Tech, au montant de 18 192,00 $ avant taxes, afin de disposer d'une pompe de remplacement en cas de bris.

ADOPTÉE

2026-11-19

10.2 - Autorisation de paiement | Réfection d'un ponceau sur le rang Saint-Joseph | Décompte 02 et réception définitive

ATTENDU QUE des travaux sur un ponceau dans le Rang Saint-Joseph a été réalisé;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de paiement pour le décompte progressif no 2 par Les Pavages de Beauce Ltée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Gilles Lacroix,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER, sur recommandation de M. Didier St-Laurent du Service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse, le paiement au montant de 12 254.65 $ incluant les taxes à la firme Les Pavages de Beauce Ltée., en lien

Non adopté

avec le décompte progressif no 2 pour les travaux du ponceau dans le Rang St-Joseph.

Ce montant est financé par le Programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Dépôt | Liste permis

-

Dépôt de la liste des permis du mois d'octobre 2026.



2026-11-20

11.2 Modification de la résolution 2026-09-08 | Orientations municipales relatives à la révision du schéma d'aménagement et de développement

-

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Bellechasse a reçu, le 2 juillet 2024, une communication de la ministre des Affaires municipales demandant la révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) afin d'assurer sa conformité aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse dispose d'un délai de trois (3) ans, à compter du 1er décembre 2024, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour répondre à cette demande ministérielle;

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a amorcé la procédure de révision de son SAD en décembre 2024;

ATTENDU QUE la gestion de l'urbanisation constitue un enjeu prioritaire pour le territoire de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE cette thématique a fait l'objet de plusieurs discussions au sein du Comité d'aménagement et du Conseil de la MRC;

ATTENDU QUE cette réflexion doit concilier plusieurs enjeux, notamment la protection des territoires agricoles et forestiers, la qualité des milieux de vie, la sécurité des personnes et des infrastructures dans un contexte de changements climatiques, ainsi que l'attractivité du territoire;

ATTENDU QUE les orientations retenues par le Conseil de la MRC entraîneront des répercussions directes sur le territoire de la municipalité d'Armagh;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a mandaté le service de l'aménagement du territoire afin de tenir des rencontres avec chacune des vingt (20) municipalités locales;

ATTENDU QUE cette rencontre, tenue le 22 juin 2026, a notamment permis d'aborder les éléments suivants : les orientations de développement à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre urbain, les secteurs prioritaires au développement résidentiel, ainsi que les zones de contraintes et de conservation présentes à l'intérieur du périmètre urbain, le tout en fonction des particularités propres à la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC devra prendre des orientations et décisions relativement à ces éléments;

ATTENDU QU'une résolution est demandée au plus tard à la séance de conseil municipal du 3 novembre 2026 afin de documenter les orientations retenues à la suite de cette rencontre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE RÉVISER les limites du périmètre urbain afin qu'elles soient cohérentes avec le scénario de répartition de la croissance projetée pour les vingt (20) prochaines années sur le territoire de la MRC de Bellechasse.

D'ORIENTER une grande proportion du développement résidentiel dans le périmètre urbain tout en conservant l'option de pouvoir développer hors périmètre urbain selon ce qui est possible.

D'INTÉGRER des mesures visant à limiter le développement dans les secteurs identifiés lors de la rencontre avec la MRC de Bellechasse et le CCU.

D'IDENTIFIER les secteurs prioritaires pour le développement résidentiel tel que les secteurs de la rue Noël, Turgeon et Saint-Charles.

DE CONFIRMER les grandes affectations du territoire telles que présentées.

DE CONFIRMER le secteur central tel que présenté.

Non adopté

ADOPTÉE

12 - LOISIRS ET CULTURE

13 - PARC DES CHUTES

2026-11-21

13.1 - Demande de prix | Relevé topographique 3D - Passerelle sous le viaduc du Parc des chutes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh souhaite obtenir des services professionnels pour la réalisation d'un relevé topographique avec 3D pour la passerelle du Parc des chutes;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été transmises à des firmes spécialisées afin d'obtenir des propositions pour ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE les prix reçus des compagnies suivantes sont :

- **iSCAN 3D :** 2 750 $ avant taxes
- **Groupe Trifide :** 2 585 $ avant taxes
- **SoluScan 3D** : 4 200 $ (avant taxes)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme Groupe Trifide, pour réaliser pour la réalisation d'un relevé topographique avec 3D pour la passerelle du Parc des chutes au montant de 2 585 $ avant taxes.

ADOPTÉE

2026-11-22

13.2 - Demande de prix | Réfection de la passerelle du Parc des Chutes d'Armagh (viaduc)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de la passerelle du Parc des Chutes afin de bonifier l'offre touristique et l'expérience des visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la passerelle constitue un élément incontournable du Parc des Chutes et contribue à son attrait touristique;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) offres de services ont été soumises à la Municipalité, soit :

- WSP : 115 058.90 $ (avant taxes)
- Fari Stalo : 115 200 $ (avant taxes)

CONSIDÉRANT l'article 10 du Règlement sur la gestion contractuelle numéro 227-2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Therrien,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour la réfection de la passerelle du Parc des Chutes à la firme WSP, **au montant forfaitaire** de

Non adopté

115 058.90 $ (avant taxes), **conditionnellement à la signature d'un contrat prévoyant les obligations respectives des parties.**

ADOPTÉE

2026-11-23 **13.3 - Contribution financière | Club de ski de fond d'Armagh**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Club de ski de fond d'Armagh pour la saison 2026-2027;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les activités de loisirs accessibles à la population ainsi que l'implication des bénévoles dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Gilles Lacroix,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER une contribution financière de 200 $ au Club de ski de fond d'Armagh, afin de soutenir ses activités pour la saison 2026-2027.

ADOPTÉE

14 - FAMILLES ET AÎNÉS

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2026-11-24 **16 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Gilles Lacroix,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la séance soit levée. La séance est levée à 21 h 07.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Mélanie Bolduc, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____	_____
Mélanie Bolduc, mairesse	Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière

Non adopté